

Guatemala

Silvel Elías

Au Guatemala, 6 millions d'habitants (60% de la population du pays) s'identifient comme indigènes et sont distribués entre les peuples suivants : *achi'*, *akateco*, *awakateco*, *ch'orti'*, *chuj*, *itza'*, *ixil*, *jacalteco*, *kaqchikel*, *k'iche'*, *mam*, *mopan*, *poqomam*, *poqomchi'*, *q'anjob'al*, *q'eqchi'*, *sakapulteco*, *sipakapense*, *tektiteko*, *tz'utujil*, *uspanteko*, *xinka* et *garífuna*. Les peuples indigènes habitent l'ensemble du Guatemala, bien que la plus importante concentration démographique se trouve dans l'ouest et dans le nord du pays. Bien qu'il y ait eu quelques améliorations, les peuples indigènes continuent à souffrir les pires conditions de vie, conséquence des processus historiques d'exclusion et de marginalisation qui caractérisent la société guatémaltèque.

Les principales manifestations de cette situation sont le racisme et la discrimination contre les peuples indigènes :

- 87% des pauvres sont indigènes et 24% vivent dans la pauvreté Extrême ;
- La malnutrition infantile est de 34% au sein des populations indigènes et de 11% pour les non-indigènes;
- La moyenne de scolarité primaire est de 3,38 ans pour les enfants indigènes et de 5,47 ans pour les non-indigènes ;
- L'analphabétisme affecte 41,7% de la population indigène contre seulement 17,7% des non-indigènes ;
- Seulement 5% de la population indigène a accès à la santé.

Selon la Constitution Politique de la République, le pays se considère multiethnique et pluriculturel.

L'année a débuté avec la mise en vigueur de la politique nationale d'éradication du racisme et de la discrimination qui avait été approuvée à la fin 2006. Les élections générales pour élire le président et le vice-président de la République, les députés du Parlement et les autorités municipales ont de nouveau mis en évidence la profondeur

du racisme et de la discrimination comme frein pour une société qui cherche à sortir de ses graves problèmes de pauvreté et d'inégalité sociale. Très peu d'offres électorales ont mis l'accent sur ces problèmes, mais par contre, ont abordé le traitement de la violence et de l'insécurité auxquelles le pays fait face comme héritage de plus de trois décades de conflit armé (1962-1996) et comme conséquence du manque de réponses au chômage et au manque d'opportunité pour les jeunes. Après une campagne électorale coûteuse et tendue, c'est l'option auto dénommée social-démocrate qui a gagné, et que les médias internationaux ont qualifié de triomphe de la gauche¹.

La postulation pour la première fois dans l'histoire du pays d'une femme indigène (Rigoberta Menchu, Prix Nobel de la Paix en 1992) comme candidate à la présidence, a généré, d'un côté, de grandes attentes dans un contexte marqué par un profond discrédit des institutions politiques, tant de gauche comme de droite. Le mouvement politique Winaq (Gens), qui appuyait Menchu se proposait la reconstruction de l'État guatémaltèque pour faire des changements structurels dans la ligne centre-gauche. Bien que cette proposition ait été, au début, bien reçue au sein des organisations indigènes, paysannes et rurales, elle n'a jamais réussi à aller plus loin étant donné le manque de moyens, mais essentiellement à cause de la campagne raciste de disqualification qui a été montée par les principaux moyens de communication. Un des arguments de la disqualification était qu'il n'était pas opportun que les propositions politiques aient une base d'identité indigène parce que cela supposerait un danger de ségrégation. En effet, les secteurs les plus conservateurs ont essayé par tous les moyens de nier la reconnaissance des droits des peuples indigènes et, par contre, continuent à parier sur l'intégration de tous les habitants de la nation sans différences ni assignations ethniques et sans aucun changement dans les structures de pouvoir dominées par les non-indigènes.

Bien que la réponse de l'électorat n'ait pas dépassé les 3% du total des votes pour Menchu, elle a au moins construit les bases d'une participation indigène plus cohérente et authentique aux processus électoraux, au-delà de l'utilisation des candidatures et des votes indigènes en faveur des secteurs dominants du pays. De ce fait, durant les quatre dernières élections, il a été commun que les partis politiques

nomment des dirigeants indigènes aux postes électoraux pour attirer les votants, bien qu'en règle générale les postes offerts aux indigènes soient secondaires, et de ce fait, aient très peu de possibilités de gagner.

La participation indigène au processus électoral

La participation indigène aux urnes a été supérieure aux élections précédentes. Il a été calculé que 50% des indigènes aptes à voter ont émis leur suffrage, principalement dans les régions rurales du pays. Dans 77 municipes indigènes, il y a eu une participation supérieure à la moyenne nationale.² Les analystes considèrent que cette affluence a été déterminante pour les résultats des élections présidentielles, dans lesquelles le candidat sortant a gagné dans tout le pays, sauf dans la capitale. Cependant, cette participation contraste avec la faible représentation que les indigènes ont obtenu au Parlement, étant donné que seulement 18 députés élus sur 158 sont indigènes.

Par contre, les candidats indigènes aux municipales ont triomphé dans 129 des 332 municipalités. Ce dernier fait démontre que la force du mouvement indigène possède une claire territorialité sur le plan local, mais qu'elle est encore loin de transcender au plan national.

Pour sa part, l'affluence des femmes indigènes aux urnes a augmenté en comparaison avec les processus antérieurs, conséquence, en partie, du travail qu'ont développé les organisations de femmes. Cependant, leur représentation aux postes d'élection montre des résultats très faibles, étant donné que seulement 4 femmes sur 19 femmes parlementaires sont indigènes et uniquement 2 de 8 mairesses le sont.

De même que durant les élections antérieures, cette fois aussi les organisations indigènes ont conformé une Mission Indigène d'Observation Électorale, avec pour but d'analyser le traitement du processus électoral vis-à-vis des populations indigènes. Une des recommandations a relevé le besoin de davantage d'information électoral dans les langues indiennes, y compris l'élaboration d'un bulletin de vote dans ces langues, pour que la population soit davantage informée au moment d'exprimer leur suffrage. Cependant, ces recommandations n'ont pas été recueillies par les autorités en charge.

Bien qu'ayant remporté l'élection avec le soutien indigène et malgré avoir inclus le thème ethnique dans son discours, la structure de la nouvelle équipe du gouvernement n'a pas inclus une représentation protagoniste indigène, mis à part les cadres moyens, ce qui fait penser qu'il existe peu de possibilités pour l'avancement vers la construction d'une société plus intégrale.

Projets miniers et consultation aux peuples indigènes : un thème inachevé

Dans l'actualité, il existe 120 licences d'exploration et d'exploitation minières qui ont été approuvées par le gouvernement, la majorité d'entre elles se trouvant sur les territoires indigènes dans le nord-est du pays. Les communautés indigènes affectées par l'expansion des projets miniers, hydroélectriques et agroindustriels sur leurs territoires, ont continué à élever leurs voix de protestation face aux autorités du gouvernement, pas seulement à cause des impacts environnementaux et socio-économiques négatifs sur les communautés mais aussi, principalement parce qu'ils violent les droits collectifs des peuples indigènes.

À travers plus de 12 consultations communautaires, réalisées tout au long de l'année, le rejet unanime des habitants à ces projets a pu être mis en évidence. Par exemple, le 13 juin, les 42 communautés du municipio de Ixchiguán dans le département de San Marcos, ont manifesté un NON catégorique à la mise en place de projets miniers à ciel ouvert sur leur territoire, étant donné la destruction et la pollution des sources d'eau. De la même manière, d'autres processus de consultations ont été menés dans des communautés des départements de San Marcos, Huehuetenango, Quiché, Quetzaltenango, Zacapa, Izabal et Alta Verapaz, où les résultats ont aussi mis en évidence le rejet de l'exploitation minière. Dans la consultation effectuée dans le municipio de Barrillas, département de Huehuetenango, une assistance massive de 46,000 personnes a rejeté l'imposition de ces projets et a mis en évidence la préoccupation locale face aux projets miniers.³

Les résultats des consultations n'ont pas été pris en compte par le gouvernement, alléguant que ces dernières n'ont pas de validité légale, bien qu'elles soient inscrites dans la loi en vigueur pour le

fonctionnement des municipes (Code Municipal) dans la Constitution de la République et dans la Convention 169 de l'OIT, qui a été ratifiée par le Guatemala. Face à une demande d'inconstitutionnalité présentée par les avocats des entreprises minières contre la consultation communautaire réalisée dans le municipe de Sipakapa, département de San Marcos, qui interdit l'exploitation minière sur tout le territoire municipal, la Court Constitutionnelle du pays a résolu, le 8 mai, que les consultations sont légales et légitimes et qu'elle doivent être prises en compte comme des expressions de la volonté populaire et de participation démocratique. Mais en même temps, il a rejeté l'interdiction de l'exploitation minière dans ce municipe, en prenant en compte le fait que la Constitution déclare d'utilité et de nécessité publiques l'exploitation technique et rationnelle des hydrocarbures, des minéraux et des autres ressources naturelles non - renouvelables. Cependant, les organisations indigènes considèrent qu'en octroyant les concessions minières sans consulter les communautés, l'État a non seulement violé les dispositions de la Constitution du pays et de la Convention 169 mais qu'en plus, il a démontré un manque de respect total envers les autorités locales, l'autonomie municipale et le non-conformisme de la population à ce type d'activités.

Un des cas les plus significatifs a eu lieu dans le municipe de San Juan Sacatepéquez, une enclave territoriale importante du peuple maya kaqchikel, où l'usine de ciment la plus importante du pays prévoit d'installer une usine de production, pour laquelle elle a reçu l'aval du gouvernement. Les habitants indigènes se sont opposés à l'installation de l'usine parce qu'ils considèrent que celle-ci leur amènera beaucoup de problèmes environnementaux et sociaux, et à travers une consultation communautaire réalisée le 13 mai, plus de 8,000 personnes ont manifesté leur rejet de la mine. Cependant, l'entreprise a déployé une vaste campagne publicitaire dans les principaux moyens de communication où elle fait valoir non seulement l'importance et les bénéfices des investissements, mais aussi qu'elle discrédite le mouvement indigène d'opposition.

La récupération des droits territoriaux indigènes, un thème naissant

L'approbation de la Loi d'Enregistrement et d'Information du Cadastre a ouvert quelques opportunités pour que les organisations indigènes et les centres académiques partageant leurs préoccupations, initient des efforts pour défendre les droits à la terre et aux territoires indigènes face aux politiques foncières appuyées par la Banque Mondiale. De ce fait, un diagnostic a été réalisé qui montre l'importance et la validité que possède le système de propriété communale, spécialement dans les communautés indigènes, raison pour laquelle il est nécessaire d'avoir des critères clairs pour identifier les terres communales et reconnaître les droits historiques qu'ont les communautés sur ces dernières. En conséquence des propositions faites par les organisations indigènes, le bureau du cadastre a élaboré un règlement pour mesurer et titulariser les terres communales avec pour objectif d'assurer la reconnaissance des droits ancestraux sur la terre, spécialement pour les peuples indigènes.

Malgré ces petites avancées, les mécanismes administratifs pour rendre effectif la reconnaissance des terres communales et indigènes n'existent toujours pas. Au contraire, dans plusieurs forums, les communautés indigènes ont exprimé leur peur que le cadastre légalise les dépouillements dont ont été victimes les peuples indigènes dans tout le pays.

Un cas qui fait jurisprudence dans ce sens est le processus de restitution des titres et des droits à la terre de la communauté indigène K'eqchi', de Santa Cruz, de la part de la municipalité de Poptún dans le département du Petén. Malgré le fait que cette communauté ait été en possession des titres respectifs, sous l'influence du régime militaire qui a gouverné le pays durant le conflit armé interne, la municipalité s'était appropriée des titres et avait décidé du destin des terres. Cependant, après cinq années de démarches, la communauté de Santa Cruz, avec l'appui du Centre de Recherches et Projets pour le Développement et la Paix (CEIDEPAZ pour l'acronyme en espagnol) et le Secrétariat des Affaires Agraires (SAA), elle a réussi à se faire restituer ses titres de propriété foncière, devenant ainsi la première communauté indigène du pays qui réussit à récupérer ses terres de la

municipalité. Cette expérience, il est sans dire inédite, est en même temps un événement historique qui donne une leçon dans le sens où elle démontre la possibilité des communautés indigènes à récupérer les terres qui leur ont été usurpées par les municipalités, quelque chose de très fréquent dans le pays depuis la fin du XIX siècle. De plus, ce cas peut stimuler les alliances entre communautés indigènes, organisations de la société civile et entités gouvernementales et organismes de coopération pour la restitution des droits territoriaux indigènes.

L'intégration continentale des peuples indigènes

La dernière semaine de mars, les peuples indigènes du Guatemala ont accueilli la III Conférence Continentale des Peuples et Nationalités Indigènes, à laquelle ont assisté des représentants d'organisations indigènes de tout le continent. Dans la déclaration finale, il a été mis en évidence, entre autres choses, le besoin d'unifier les efforts pour faire face à l'élan des politiques néolibérales qui sont en train de dépouiller les peuples indigènes des terres et des ressources naturelles. Le droit historique et ancestral aux territoires et aux biens communs a été ratifié, en soulignant leur caractère inaliénable, imprescriptible, insaisissable et auquel on ne peut renoncer. De la même manière il a été remis en question la refondation des Etats Nations pour substituer les structures actuelles mono ethniques et mono culturelles, afin que les indigènes obtiennent une équité des conditions et des opportunités par rapport aux autres peuples.

La Conférence a aussi insisté sur l'exercice de l'autonomie et de la libre détermination des peuples indigènes, même sans la reconnaissance légale des Etats Nations et a ratifié le rejet des traités de libre commerce, étant donné qu'ils rendent la souveraineté des peuples vulnérables. Un autre aspect traité a été la défense de la souveraineté alimentaire et de la lutte contre les cultures transgéniques. La construction de processus de communication interculturelle entre les peuples est aussi encouragée avec la finalité de surmonter l'isolement et la fragmentation provoquées par la conquête et la colonisation européennes. Une alerte a aussi été donnée sur la nocivité des politiques des grands organismes financiers comme la

Banque Mondiale (BM), la Banque Interaméricaine de Développement (BID) et le Fonds Monétaire International (FMI), exemplifié par des cas de dépouillement et de déplacement dont ont souffert les peuples indigènes au nom d'un supposé développement qui désarticule et co-opte les organisations autonomes et légitimes des peuples indigènes et afro descendants. Parmi ses pétitions, la Conférence exige l'annulation des concessions pour l'exploitation des ressources naturelles sur les territoires indigènes, la fin des agressions, contre la libre mobilisation et entente entre les peuples, ainsi que la fin de l'utilisation des indigènes dans des activités armées.

La Déclaration des Droits des Peuples Indigènes inaperçue

L'approbation, le 13 septembre, de la Déclaration des Droits des Peuples Indigènes par l'Assemblée Générale des Nations Unies est passée pratiquement inaperçue par les entités gouvernementales. Seulement quelques organisations indigènes ont réalisé des activités de commémoration de cet événement transcendantal, mais en général le contenu de la déclaration continue à ne pas être l'objet d'analyse et de diffusion.

De ce fait, les principaux moyens de communication du pays ont donné très peu de couverture à la déclaration bien que, d'après les analystes, la législation guatémaltèque doit se préparer à faire valoir les changements qu'exigent la mise en place des mandats de cette Déclaration.

À propos du jour international des peuples indigènes :

« Au Guatemala nous avons peu de choses à célébrer ». Avec ces mots, la Coordination Nationale des Organisations Paysannes (CNOC) a condamné la continuité d'un État qui exclut et où les chefs d'entreprises continuent à accumuler la richesse aux dépens de l'exploitation de la force ouvrière et des ressources naturelles des peuples indigènes. L'absence d'une politique agraire et de développement rural continue à favoriser une minorité de grands propriétaires qui s'oppose à n'importe quel changement qui

favoriserait la reconnaissance des droits indigènes.

C'est pour cela que les thèmes récurrents de désastres naturels, pauvreté, marginalisation et malnutrition continuent à affecter avec une plus forte intensité les habitants indigènes, sans qu'ils changent les priorités d'un État habitué aux mesures de répression et d'oubli. Durant l'année, dans plusieurs communautés indigènes les graves problèmes de faim et de malnutrition ont été mis en avant, face auquel seules des actions immédiates et d'assistanat ont été mises en place et non pas des traitements de fond qui aident à résoudre à leurs racines le problème de l'exclusion qui se trouve à la base de ces injustices sociales.

L'enfance et la jeunesse indigènes, un futur sombre

Étant donné les pressions socioéconomiques qui pèsent sur les familles, les enfants indigènes se voient mis sous pression pour s'occuper des travaux mal rémunérés pour contribuer à maintenir leur foyer. Beaucoup d'enfants, filles et garçons se voient obligés d'abandonner l'école et beaucoup de fois leur propre foyer pour générer des ressources qu'ils envoient à leurs parents. Ces pratiques non seulement stimulent de manière perverse la désintégration des familles et le tissu social, et en même temps elles limitent les opportunités d'étude et le surpassement pour les jeunes et les enfants, et amènent aussi avec eux des risques contre leur intégrité en tant qu'être humain en se retrouvant hors de leur foyer. Les statistiques indiquent que plus de 500,000 enfants indigènes se voient obligés d'abandonner l'école pour s'employer à des métiers mal rémunérés loin de leur famille.

Dans ce sens, les jeunes ont trouvé dans l'émigration internationale vers les États-Unis leur option principale, aux dépens des risques que cela signifie pour leurs vies, étant donné que selon les estimations, plus de 200 jeunes guatémaltèques (dont au moins la moitié sont indigènes) meurent chaque année dans leur tentative d'arriver à ce pays.

De plus, l'augmentation des déportations augmente à son tour le risque que les familles n'arrivent pas à récupérer l'investissement élevé qui signifie la migration. De ce fait, la migration peut signifier

une amélioration du niveau de vie de quelques familles, aux dépens des risques mentionnés, mais pour d'autres cela peut signifier la ruine totale et de ce fait un appauvrissement plus important.

Notes

1 http://www.abc.es/hemeroteca/historico-06-11-2007/abc/Internacional/guatemala-gira-a-la-izquierda-con-el-triunfo-de-colom-en-las-presidenciales_1641295796008.html

2 <http://www.miradorelectoral2007.org/documentos/informes/informe6>. 3
<http://www.redmesoamericana.net/?q=node/630>

Silvel Elias est agronome et professeur de l'Université de San Carlos du Guatemala. Actuellement il réalise une recherche en géographie sociale à l'Université de Toulouse Le Mirail. Il travaille comme chercheur pour la Faculté Latino-américaine de Sciences Sociales (FLACSO) au Guatemala.

*Source : El Mundo Indígena 2008,
traduction GITPA, Marike Michel.*